

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal du 10 décembre 2014 portant réglementation des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris ;

Vu les délibérations 2014 DDEEES 1240 et 2019 DAE 51 relatives à la modification des droits de place des marchés découverts alimentaires ;

Vu la saisine de l'Union fédérale des marchés – Syndicat des marchés de Paris, en date du 9 août 2019 ;

Vu la saisine de la Fédération nationale des syndicats des marchés de France en date du 9 août 2019 ;

Vu la saisine du Préfet de Police en date du 9 août 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature d'un nouvel arrêté remplaçant l'arrêté précité ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer, aux clauses et conditions du projet d'arrêté joint au projet de délibération, l'arrêté municipal portant modification du règlement des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris.

Article 2 : Les droits de place applicables aux commerçants exerçant sur les espaces de convivialité sont ceux des commerçants abonnés.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO